

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du Conseil de  
concertation de l'enseignement officiel**

**A.Gt 29-06-1994 M.B. 13-10-1994**

**modification :**

**A.Gt 28-07-97 (M.B. 06-11-97)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 juin 1994 portant création du Conseil de concertation de l'enseignement officiel,

Arrête :

**Article 1er.** - Sont nommés en qualité de membres effectifs du Conseil de concertation de l'enseignement officiel :

1° Membres représentant l'enseignement de la Communauté française :

- Jean-Louis BOUXIN, Préfet A.R. MARCINELLE;
- Francis SCHIEPERS, préfet de études à l'Athénée royal « Riva Bella » à Braine-l'Alleud;
- Yvonne HAVELANGE, Directrice CPMS NEUFCHATEAU;
- Serge MONDO, Préfet A.R. "BARA" à TOURNAI;
- Jean RAVEZ, Inspecteur général;
- René ROBBRECHT, Préfet A.R. "DELVAUX" à ST-GILLES.

2° Membres représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Jean-Marie LEONARD, Président du Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces;
- Philippe DELIEGE, Secrétaire d'administration au Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces;
- Guy DUPONT, Conseiller pédagogique en chef à CHARLEROI;
- André KRUPA, Président du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné;
- Michel BATON, Directeur général régional de la Province de HAINAUT;
- Guy VLAEMINCK, Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné.

**Article 2.** - Sont nommés en qualité de membres suppléants du Conseil de concertation de l'enseignement officiel :

1° Membres représentant l'enseignement de la Communauté française :

- Christiane SCHMITZ, Directrice I.T. "Félicien ROPS" à NAMUR;
- Danièle CHOUKART, Directrice E.S.P.E.S. à HANNUT;
- André BODART, Préfet A.R. à ANDENNE;
- Guy DEBAUVE, Préfet A.R. à BEAUMONT;

- Roland POULAIN, directeur de l'école d'enseignement fondamental annexée à l'Athénée royal à WAVRE;
- Frédéric WALLENS, Préfet A.R. à NAMUR.

2° Membres représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Gilbert BRUELEMANS, Inspecteur de l'enseignement de la Ville de BRUXELLES;
- Reine-Marie BRAEKEN, Secrétaire générale du Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces;
- Julien CHARLIER, Echevin de l'enseignement;
- Danielle LIETAER, Chargée de mission;
- Jacques FALCINELLI, Directeur général des enseignements de la Province de HAINAUT;
- Monique VERREPT, Directrice générale de l'enseignement de la Ville de BRUXELLES.

**Article 3.** - Monsieur Guy DUPONT et Monsieur Serge MONDO sont désignés respectivement en qualité de Président et de Vice-Président.

**Article 4.** – Madame Nadine FRENAY, attachée près la Direction générale de l'Organisation des Etudes et Monsieur Alexis DEWEYS, Conseiller-adjoint sont nommés respectivement en qualité de secrétaire et de secrétaire suppléant.

**Article 5.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1er décembre 1993.